



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



*Numéro spécial
Octobre 2025*

La Revue **Gouvernance** **Développement**

ISSN-L : 3005-5326

ISSN-P : 3006-4406

Revue semestrielle

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé 26-28 mars 2025

LA BONNE GOUVERNANCE DANS TOUS SES ETATS ET FORMES

Tome 2

- Gouvernance et Genre
- Gouvernance politique
- Gouvernance universitaire

Revue du Programme Thématique de Recherche du CAMES (PTRC)
Gouvernance et Développement

PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30ème session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (**CAMES**).
01BP 134 OUAGADOUGOU 01 (BURKINA FASO)

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34

Fax : (226) 50 36 85 73

Email : cames@bf.refer.org

Site web : www.lecames.org

Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche



Impact Factor. SJIF 2025: 6.993

SJIF: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

HAL: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

Mir@bel: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Développement-RGD>

CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4^{ème} édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Bénin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5^{ème} journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTRC-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.

L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMBA**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMA MINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litinmé MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO**, MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE**, MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bébê KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI**, MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zanahi Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

45. **Abdourazakou ALASSANE**, MC, Université de Lomé, Géographie
46. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
47. **Porna Idriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
48. **Hamanys Broux de IsmaëïKOFFI**, MC, Université Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie
49. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
50. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
51. **Débégnoun Marcelline SORO**, MC, Université Alassane Ouattara, Sociologie.
52. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
53. **Assanti Olivier KOUASSI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie.
54. **Bantchin NAPAKOU**, MC, Université de Lomé, Philosophie
55. **Jean-Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire.
56. **Kain Arsène BLE**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes.
57. **Amani Albert NIANGUI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie
58. **Steeve ELLA**, MC, ENS Libreville, Philosophie
59. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULA Bi**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

Henri BAH: bahhenri@yahoo.fr

Directeur de publication adjoint

Pamphile BIYOGHE: pamphile3@yahoo.fr

Rédacteur en chef

Sanaliou KAMAGATE: ksanaliou@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint

Totin VODONNON: kmariuso@yahoo.fr

Secrétariat de la revue

Contact WhatsApp: (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378

Email : revue.rgd@gmail.com

Secrétaire principale :

Armand Josué DJAH: aj_djah@outlook.fr

Secrétaire principal adjoint:

Moulo Elysée Landry KOUASSI : landrewkoua91@gmail.com

Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :

Elza KOGOU NZAMBA: konzamb@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :

Jean Jacques SERI : jeanjacquesseri@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :

Vivien MANANGOU: ramos2000fr@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:

Yéboué Stéphane KOIFFI: koyestekoi@gmail.com

Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :

Ekpo Victorien KOUADIO: kouadioekpo@yahoo.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :

Agnélé LASSEY: lasseyagnele@yahoo.fr

Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster):

Sanguen KOUAKOU: kouakousanguen@gmail.com

Anderson Kleh TAH : tahandersonkleh@gmail.com

Trésorière :

Affoué Valery-Aimée TAKI: takiaimee@gmail.com

Wave et Orange Money: (+225) 0706862722

COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangor Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTI Kouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Bénya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHEBIELLA Eric Damien**, MR, IRSN-CENAREST Libreville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANE Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOUGBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLA Kouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIEDoh Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
20. **GONDODiomandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain);
22. **KOBENAN Appoh Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOI Zakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRAKouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOUNazebo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DAKouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRIDiby Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **OUlAI Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANOGO Amed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdou Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie / Aménagement,
38. **KONÉ Tahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

NORMES DE RÉDACTION

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

Le Corpus des manuscrits

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1.; 1.1.; 1.2.; 2; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- *Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.*
- *Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*
- *Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il la faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

Initiale(s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

Exemple :

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagaté, 2013: 66).

La structure des articles

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- *Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.*
- *Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.*
- *Institution de rattachement de ou des auteur(s) et E-mail, taille 11.*
- *Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.*
- *Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).*

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

Pour une contribution théorique et fondamentale :

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

Les illustrations: Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2nde éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.

Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

Exemples de références bibliographiques

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseyopo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'ivoire, Abidjan, EDUCI, 364p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73p.

Thèse : GBAYORO Bomiso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n°2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

Article électronique : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15/07/2018) www.resolutionsfundcities.fmt.net.

N.B :

Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénou et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al., 2018, p. 151).

SOMMAIRE

GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET VIOLENCES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES DE CÔTE D'IVOIRE	
KOUAME Konan Simon	1-15
LE RESPECT DE LA MORALE POUR UNE GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ACCEPTABLE	
ANGORA N'gouan Yah Pauline épse ASSAMOI	16- 25
IMPACT DES DISPOSITIFS DE REMÉDIATION ET PERFORMANCES GRAMMATICALES DES ÉLÈVES : ÉTUDE DANS LES LYCÉES LA LIBERTÉ, LA PAIX ET FORT LAMY DE N'DJAMÉNA	
ABAKAR Ousmane Abdallah	26- 40
GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET CRISE DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE : LE CAS DU CAMEROUN	
AMOUGOU AFOUBOU Anselme Armand	41- 54
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA POLITIQUE DES QUOTAS EN COLOMBIE : VERITABLE INCLUSION RACIALE	
ANDOU Weinpanga Aboudoulaye, BIAOU Chambi Biaou Edouard.....	55-72
LES MÉDERSAS DE TOMBOUCTOU : RESSORTS ET DYNAMIQUES D'UNE AUTONOMIE INSTITUTIONNELLE SOUS LES ASKIA (1492-1591)	
DÉDÉ Jean Charles	73-92
PROBLÉMATIQUE DU CHEVAUCHEMENT DES ANNÉES ACADÉMIQUES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES AU BURKINA FASO : CAS DE L'UNIVERSITÉ JOSEPH KI- ZERBO	
SANKARA Yassia	93-114
LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET DIFFICULTÉS D'INSERTION DES DIPLÔMÉS DE DOCTORAT EN CÔTE D'IVOIRE	
Robert Lorimer ZOUKPÉ	115-128
INSTITUTIONNALISATION DE LA GESTION PÉDAGOGIQUE À L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ ET IMPLICATIONS	
BAGAN Dègnon	129-151
LA COMMUNICATION AU SERVICE DE LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE : VERS UN MODÈLE DE GESTION TRANSPARENTE ET PARTICIPATIVE DES INSTITUTIONS ACADÉMIQUES / THE ROLE OF	

**COMMUNICATION IN UNIVERSITY GOVERNANCE: TOWARDS A
TRANSPARENT AND PARTICIPATORY MANAGEMENT MODEL FOR
ACADEMIC INSTITUTIONS**

DOFFOU N'Cho François 152-166

**LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE DANS L'ENRACINEMENT DE LA
DÉMOCRATIE EN AFRIQUE**

BONANÉ Rodrigue Paulin 167-184

**L'ABSOLUTISME POLITIQUE HOBBESIEN : UNE ACTUALISATION DE LA
SOUVERAINETÉ TOTALE GAGE DE PAIX ET DE STABILITÉ SOCIALE EN
AFRIQUE**

KOUASSI Amenan Madeleine épouse Ekra 185-199

L'HOMME FORT ET LES INSTITUTIONS FORTES EN AFRIQUE

Youssouf DIARRASSOUBA 200-209

**GOUVERNANCE POLITIQUE ET SÉPARATION DES POUVOIRS :
POUR UNE CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE DANS LES ÉTATS
AFRICAINS**

KOFFI Éric Inespéré 210-229

**INSURRECTION POPULAIRE DE 2014 AU BURKINA FASO :
PROBLEMATISATION D'UN APPAREIL D'ETAT ET CONSTRUCTION DE
L'INSTABILITE SOCIO POLITIQUE**

ZERBO Armel Tiessouma Théodore 230-247

**LES SUBSTRATS ÉTHIQUES D'UNE DURABILITÉ ÉCO-CITOYENNE ET
POLITIQUE**

Moulo Elysée KOUASSI 248-261

**BETWEEN TWO WORLDS: AFRICAN CULTURAL IDENTITY AND THE
IMMIGRANT EXPERIENCE IN JANE IGHARO'S *TIES THAT TETHER* ADAMA
Kangni 262-275**

***GOUVERNANCE POLITIQUE ET CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS
POLITIQUES EN EUROPE ET EN AFRIQUE***

Koffi Améssou ADABA et Leonie Rosa BACK 276-301

**L'AFRIQUE DANS LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE MONDIALE : LES
ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS POUR L'AFRIQUE
ALKARAKPEY Méyssouun 302-317**

LA DÉMOCRATIE À L'ÉPREUVE DU NÉO-CONSTITUTIONNALISME EN AFRIQUE : POUR UN HUMANISME JURIDIQUE AMEWU Yawo Agbéko	318-331
DÉVELOPPEMENT POLITIQUE EN AFRIQUE ET RÉSEAUX SOCIAUX : ENTRE DÉMOCRATIE ET DICTATURE AMOIKON Guy Roland	332-346
LA PAIX ET LA SECURITE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU XXIE SIECLE ATTATI Afî	347-367
EFFET DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE DANS LES ÉTATS MEMBRES DU CAMES BAYILI Piman Alain-Raphaël	368-390
CONTRIBUTION DE L'ÉLITE ET LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE DANKPEN DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE TOGOLAISE DE 1924 à 1994 Mabi BINDITI	391-407
REPRÉSENTATIONS SOCIALES DES STRATÉGIES DE COMMUNICATION PUBLIQUE DE LA PRÉVENTION DU TERRORISME EN CÔTE D'IVOIRE COULIBALY Sinourou Aminata, BAMBA Sidiki	407-424
DYNAMIQUES SOCIO-CULTURELLES ET LEURS IMPLICATIONS CRIMINOGENES DANS LA GOUVERNANCE TRADITIONNELLE À LOPOU ESSOH Lohoues Olivier	425-444
LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET L'OBJECTIF DE PERFORMANCE AU SÉNÉGAL FAYE Seynabou	445-460
LA DECHEANCE DE LA NATIONALITE NIGERIENNE COMME REPONSE DU CNSP AUX PERSONNES EN INTELLIGENCE AVEC LE TERROISME ET	
ACTIVITES ASSIMILEES HAROUNA ZAKARI Ibrahim	461-478
GOUVERNANCE POLITIQUE AU SEIN DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE LA RÉGION DE L'EST DU BURKINA FASO LE SOUS PRISME DES RIVALITÉS DES ARISTOCRATIES LOMPO Miyemba	479-495

REPENSER L'ÉCOLE EN AFRIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE MAKPADJO Madoye, Pr ALOSSE Dotsé Charles-Grégoire	496-509
« DU KOUNABELISME A L'ELONISME » : VERS UN PROJET DE DIPLOMATIE INTERCULTURELLE AU GABON ? NGUEMA MINKO Emmanuelle.....	510-531
DIALOGUE ENTRE INSTITUTIONS ÉTATIQUES ET SOCIÉTÉ CIVILE : POUR UNE GOUVERNANCE DE CO- RESPONSABILITÉ EN AFRIQUE OUATTARA Baba Hamed	532-545
LES TYPES DE CHEFFERIES DANS LA SOCIÉTÉ VIÉWO DU XVIIIE À LA FIN DU XVIIIE SIÈCLE OUATTARA Harouna	546-560
INFLUENCES DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE MALAGASY, CAS DES ELECTIONS 2023 – 2024 RANDRIAMIARANTSOA Germain Thierry	561-579
SPINOZA OU LA DÉCONSTRUCTION DES MORALES INSTITUÉES : LECTURE CRITIQUE DE L'ÉTHIQUE <i>SPINOZA OR THE DECONSTRUCTION OF INSTITUTED MORALITY: A CRITICAL READING OF THE ETHICS</i> SAMA François	580-595
LA GOUVERNANCE POLITIQUE CHEZ PLATON : ENTRE UTOPIE ET DÉFIS CONTEMPORAINS SANOGO Amed Karamoko	596-610
L'AFRIQUE : LA "MAISON DE KHALIL" OU LE TERRAIN DE JEU DES AUTRES SILUE Nahoua Karim.....	611-628
RELATIONS COMPLEXES ENTRE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET LE CERCLE DES SAVANTS SOUMANA Seydou, MOUSSA IBRAH Maman Moutari	629- 644
GOUVERNANCE SCOLAIRE AU TOGO : LA QUESTION DES ASSISES INSTITUTIONNELLES ET DE LA LÉGITIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE EN ÉDUCATION YABOURI Namiyate.....	645-662
LES ÉTATS AFRICAINS À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE / ARICAN STATE FACING CHALLENGE OF DEMOCRATIC GOVERNANCE ZÉKPA Apoté Bernardin Michel.....	663-680

PROCESSUS DÉMOCRATIQUE AU NIGER : DE L'INDÉPENDANCE À NOS JOURS	
AMADOU ABDOULAHİ Oumar Amadou	681-701
LES DROITS DE L'HOMME EN CONTEXTE AFRICAIN : DU PRÊT-À-PORTER CONCEPTUEL À RÉINVENTER CULTURELLEMENT	
NIANGUI Amani Albert.....	702-719
LES HÉROS DES CONTES IVOIRIENS FACE AUX DÉFIS CONTEMPORAINSDE LA GOUVERNANCE	
BROU Brou Séraphin	720-736
LES PÉRILS SUR LA PROLIFÉRATION DES ARMES : POUR S'ÉVEILLER AU SOPHISME POLITIQUE DES PUISSANCES NUCLÉAIRES AVEC MACHIAVEL !	
PLÉHIA Séa Frédéric	737-753
REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA BONNE GOUVERNANCE CHEZ LES HABITANTS DE LA COMMUNE URBAINE DE KINDIA	
KANTAMBADOUNO Gnouma Daniel.....	754-765
LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION AU TOGO : DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD –CADRE A L'ACCORD POLITIQUE GLOBAL (APG) (1999- 2006)	
ADIKOU Missiagbéto	766-786
DIALECTIQUE RECONNAISSANCE-REDISTRIBUTION DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE	
ADOUGBOUROU Mohamadou et AMEWU Yawo Agbéko	787-803
GOUVERNER SANS TRAHIR : LE DEFI ETHIQUE DU PACTE D'AVENIR COMMUN	
AZAB À BOTO Lydie Christiane	804-818
ANALYSE SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE GOUVERNANCE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL DANS LA COMMUNE DE ZÈ AU BÉNIN	
BELLO Afissou.....	819-835
LA RÉCURRENCE DES DIALOGUES POLITIQUES AU GABON, UNE TRADITION INSTITUTIONNALISÉE POUR AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ÉLECTORALE (DE 1994 À NOS JOURS)	
BIYOGHE BI ELLA Eric Damien	836-851
LITTÉRATURE ET GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE : UNE ANALYSE ÉCOSÉMIOTIQUE DES PIÈCES THÉÂTRALES <i>LES BÉNÉVOLES</i>¹ ET <i>LE MALDE TERRE</i>² D'HENRI DJOMBO	
Eulalie Patricia ESSOMBA.....	852-864

L'ÉDUCATION, PILIER DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE : LE MODÈLE PLATONICIEN POUR LA TRANSFORMATION DE L'AFRIQUE	
GALA Bi Gooré Marcellin	865-881
LE JUGE CONSTITUTIONNEL ET LES CRISES POLITIQUES DANS LES PAYS FRANCOPHONES D'AFRIQUE DE L'OUEST	
Dr KAMATE Ismaël	882-900
KARL MARX ET LA PROBLÉMATIQUE DE LA BONNE GOUVERNANCE EN AFRIQUE	
Konan Chekinaël KONAN.....	901-918
L'AFRIQUE ET LE DÉSENCHANTEMENT DÉMOCRATIQUE	
KONE Seydou.....	919-932
YAMOUSSOUKRO, SYMBOLE DE PAIX, À L'ÉPREUVE DES CRISES SOCIO POLITIQUES EN CÔTE D'IVOIRE : 2002-2020	
KOUADIO Kouakou Didié	933-948
LA CYBERDÉMOCRATIE COMME GAGE DE BONNE GOUVERNANCE AU GABON : LA PLATEFORME <i>MBÔVA</i> À L'ÉPREUVE DU ROUSSEAUISME	
METOGO M'OBOUNOU ASSOUMOU Christ	949-960
GOUVERNANCE POLITIQUE ET GENRE EN AFRIQUE	
SOME/SOMDA Minimalo Alice.....	961-977
CULTURE DE L'ALTERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE : ENJEUX ET DÉFIS	
TAKI Affoué Valéry-Aimée	978-990
LES MÉCANISMES DE GARANTIE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU RÉGIONALISME CONSTITUTIONNEL AFRICAIN, UN REMPART POUR UNE ASSISE DÉMOCRATIQUE SUR LE CONTINENT ?	
TEKETA Afi Maba.....	991-1009
ORCHESTRATION DE LA <i>PARRÉSIA</i> ET RÉALISATION DE LA BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE	
YAO Akpolê Koffi Daniel.....	1010-1022
GOUVERNANCE INCLUSIVE ET VIE FAMILIALE : CAS DU GABON	Clarissee
Maryse MIMBUIH M'ELLA	1023-1037
LES NOUVELLES PROBLÉMATIQUES DU GENRE, UNE NON- RÉVOLUTION SELON LA RÉINTERPRÉTATION DE CERTAINES MYTHOLOGIES	

COSMOGONIQUES TOUKO Arinte.....	1038-1050
GOUVERNANCE LOCALE ET PRISE DE DÉCISIONS EN PAYS SÉNOUFO (KORHOGO)/CÔTE D'IVOIRE ABOUTOU Akpassou Isabelle et KOUAKOU Bah Isaac	1051-1070
DROITS COUTUMIERS ET LOIS MODERNES : UNE RÉFLEXION PHILOSOPHIQUE SUR LES FEMMES ET LA GOUVERNANCE FONCIÈRE EN CÔTE D'IVOIRE ASSAHON Ahou Anne-Nadège.....	1071-1088
LES FEMMES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU BURKINA FASO : INVISIBLES OU INVISIBILISÉES ? DAH Nibaoué Édith.....	1089-1101
STRATÉGIES D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE ET RÉSILIENCE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES À BOUAKÉ : UNE APPROCHE COMMUNICATIONNELLE INTÉGRÉE Alain Messoun ESSOI	1102-1123
FEMME ET POLITIQUE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA PENSÉE FÉMINISTE DE PLATON : VERS UNE RÉVISION DES RÔLES DU GENRE KOUASSI N'Goh Thomas	1124-1137
APPROCHE GENRE DANS LES STRUCTURES POLITIQUES EN FRANCE ET EN AFRIQUE FRANCOPHONE : ETATS DES LIEUX ET PERSPECTIVES Joëlle Fabiola NSA NDO	1138-1156
« ACCES DES FEMMES MALGACHES A LA PROPRIETE FONCIERE » SAMBO Jean Jonasy Fils	1157-1184
DEFIS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN FACE AUX INEGALITES DE GENRE AU NIGER YAHAYA IBRAHIM Maman Mourtala.....	1185-1203
GOUVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU MALI : DEFIS ET OPPORTUNITES DIALLO Fousseny	1204-1231
AVICULTURE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME DANS UN CONTEXTE DE PRESSION FONCIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAKÉ <i>Kouame Frédéric N'DRI, Kobenan Christian Venance KOUASSI, Kone Ferdinand N'GOMORY et Dhédé Paul Éric KOUAME</i>	1232-249

LE GENRE À L'EPREUVE DES PARADIGMES SOCIOLOGIQUES DU SIECLE : QUE SIGNIFIE « ÊTRE HOMME OU FEMME » AUJOURD'HUI ?	
ABALO Miesso	1250-1264
LA FÉMINISATION DU POUVOIR POLITIQUE AU TOGO : QUEL IMPACT SUR LE MAINSTREAMING DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ?	
BAMAZE N'GANI Essozimina	1265-1281

Gouvernance politique

**DYNAMIQUES SOCIO-CULTURELLES ET LEURS IMPLICATIONS
CRIMINOGENES DANS LA GOUVERNANCE TRADITIONNELLE À LOPOU
(COTE D'IVOIRE)**

ESSOH Lohoues Olivier
Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa-Côte d'Ivoire

Criminologie
Sociologie Criminelle

Résumé :

Cette étude analyse les dynamiques socioculturelles inhérentes à la gouvernance traditionnelle de Lopou et leur influence sur l'émergence des pratiques criminogènes. La méthodologie adoptée est essentiellement qualitative, s'appuyant sur des groupes de discussion (focus groups), des entretiens semi-directifs et l'observation directe comme techniques de collecte des données. Notre étude repose sur un échantillon de trente (30) individus, sélectionnés selon une méthode de choix raisonné. À l'entame, l'étude montre les entités décisionnelles qui dirigent localement le même village (les classes d'âge et la notabilité villageoise), mettant en lumière leur organisation interne et les rôles de chacun des acteurs au sein de la communauté villageoise. Cette recherche révèle l'existence des pratiques criminogènes tels que les modes de succession de chef, la transgression des normes traditionnelles ainsi que des dysfonctionnements dans la gestion des ressources financières, alimentant un sentiment de frustration et de marginalisation sociale. Face à ces tensions socioculturelles et criminogènes, cette recherche préconise l'instauration d'un cadre hybride de gouvernance locale, intégrant des médiateurs formés aux spécificités culturelles *Odzukru*, ainsi que des mécanismes modernes de régulation, afin d'assurer une gestion plus harmonieuse et équitable des affaires communautaires.

Mots clés : Criminogènes, Dynamiques, Gouvernance, Lopou, Socioculturelles

SOCIO-CULTURAL DYNAMICS AND THEIR CRIMINOGENIC IMPLICATIONS IN TRADITIONAL GOVERNANCE IN LOPOU (COTE D'IVOIRE)

Abstract :

This study analyzes the socio-cultural dynamics inherent in traditional governance in Lopou and their influence on the emergence of criminogenic practices. The methodology adopted is essentially qualitative, relying on focus groups, semi-directive interviews and direct observation as data collection technique. Our study is based on a sample of twenty (30) individuals, selected using a reasoned choice method. At the outset, the study shows the decision-making entities that locally govern the same village (age groups and village notability), highlighting their internal organization and the roles of each actor within the village community. This research reveals the existence of criminogenic practices such as modes of chief succession, transgression of traditional norms and dysfunctions in the management of financial resources, fuelling a feeling of frustration and social marginalization. In the face of these sociocultural and criminogenic tensions, this research advocates the introduction of a hybrid local governance framework, integrating mediators trained in Odzukru cultural specificities, as well as modern regulatory mechanisms, to ensure a more harmonious and equitable management of Community affairs.

Key words : Criminogenic, Dynamics, Governance, Lopou, Sociocultural

Introduction

La recherche d'une gouvernance efficiente demeure un enjeu majeur pour les sociétés africaines, soucieuses de stabilité sociale et de paix. Cela a entraîné des réorganisations au sein des structures étatiques et des autorités traditionnelles. Depuis la période coloniale, les chefferies coutumières ont subi d'importantes transformations affectant leur exercice du pouvoir (Dupire & Boutilier, 1985 ; Kakelengwa & Maindo, 2016). Bien que résilientes, les institutions traditionnelles n'ont pas échappé aux mutations structurelles et culturelles liées à l'évolution des sociétés africaines contemporaines.

En pays Odzukru, les chefs traditionnels jouent un rôle central dans la gestion des villages, assumant des fonctions autrefois réservées aux classes d'âge. Considérés comme les garants des valeurs ancestrales, ils contribuent à la cohésion sociale. Toutefois, l'émergence de nouvelles structures de gouvernance, telles que les comités de gestion, les présidences des jeunes et des femmes, entraîne une redistribution des pouvoirs. Cette cohabitation engendre un affaiblissement du pouvoir traditionnel, marqué par des conflits de légitimité, des rivalités successorales, des tensions autour des ressources et des transgressions des normes communautaires.

Le village de Lopou, terrain de notre étude, est confronté à une crise marquée par des conflits de pouvoir, des tensions autour de la succession à la chefferie, la gestion des ressources financières et des transgressions des règles locales. Cette situation reflète une mutation socioculturelle profonde qui affecte la gouvernance locale. Les normes traditionnelles sont remises en question, suscitant des inquiétudes au sein de la communauté, notamment en ce qui concerne l'équité dans la gestion des biens publics. Les classes d'âge marginalisées expriment leur frustration face à une chefferie perçue comme limitant leur participation. Globalement, aucune amélioration notable du bien-être des populations n'est constatée, et l'absence d'accès à l'eau potable accentue la précarité des habitants.

Au regard de ces constats, les mutations sociales et culturelles induites par la modernité remettent en question les modes traditionnels de gouvernance locale, engendrant ainsi des tensions sociales et favorisant l'émergence de comportements à caractère criminogène. Cette situation nous amène à nous poser la question suivante : Pourquoi les institutions modernes de gestion influencent-elle la gouvernance des classes d'âge et la cohésion sociale dans l'espace de Lopou ? A cette question principale sont rattachées celles qui sont secondaires : Quelles sont les institutions impliquées dans la gouvernance locale ? Comment la gouvernance locale engendre-

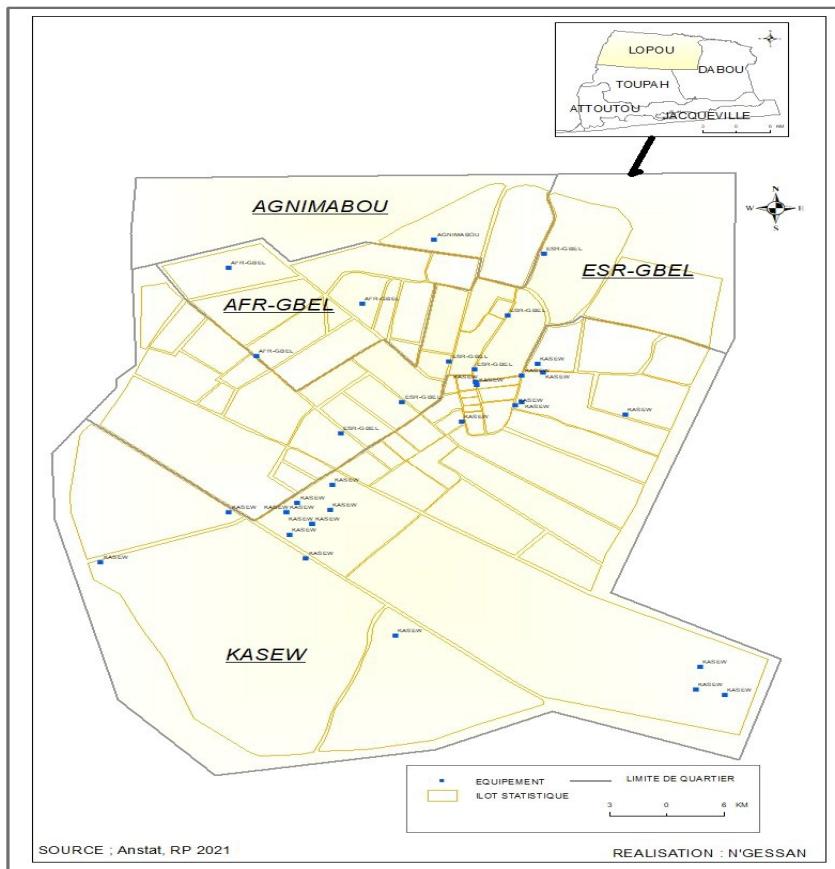
t-elle les pratiques criminogènes à Lopou ? Quelles sont les propositions de gestion durable de l’Eb ?

Cette étude analyse les dynamiques socioculturelles propres à la gouvernance traditionnelle de Lopou et leur influence sur l’émergence de pratiques à caractère criminogène. Elle s’attache, dans un premier temps, à identifier les institutions impliquées dans la gouvernance locale. Dans un second temps, elle explore l’influence des institutions modernes sur les modes de régulation des classes d’âge ainsi que les formes de conflits qui en découlent. Enfin, elle propose des pistes de réflexions en vue de favoriser une meilleure articulation entre gouvernance traditionnelle et dispositif institutionnels contemporains.

1-Méthodologie

1-1-Site de l’étude

Lopou, situé dans le sud de la Côte d’Ivoire, est une sous-préfecture du district des Lagunes, rattachée au département de Dabou depuis la réforme administrative de 2012. Comptant environ 35 286 habitants selon le recensement de 2021, dont 7 396 pour le village principal, elle regroupe plusieurs autres localités comme Nouvel-Ousrou, Yassap A et B, Youhouil et Yomidji. Historiquement, Lopou est un village Ebrié du groupe Akan lagunaire, organisé selon un système matrilineaire dirigé par une chefferie coutumière. Son économie repose essentiellement sur l’agriculture (cacao, café, hévéa), ce qui favorise une importante diversité ethnique et culturelle. Le village préserve également un riche patrimoine culturel à travers des rituels, des fêtes traditionnelles et des pratiques initiatiques qui renforcent l’identité communautaire.



Source : Anstat, RP (2021)

I-2-Univers des enquêtés et période de l'étude

Cette étude a été menée à Lopou, localité située à 15 Km de Dabou, chef-lieu de la région des Grands Ponts. Au total, 30 individus ont été interrogés. La collecte des données s'est officiellement déroulée du 05 Août au 10 octobre 2024, mobilisant des techniques d'approche adaptées et rigoureuses.

1-3-Collecte et analyse des données

L'étude repose sur une approche qualitative et a été conduite dans plusieurs quartiers du village de Lopou (Kasew, Afr-Gbel, Agnimabou, Esr-Gbel). Elle cible les populations résidentes susceptibles de contribuer à la compréhension du phénomène étudié. Une attention particulière a été accordée aux responsables des institutions villageoises, chef de village, chefs de quartier, membres du comité de gestion, présidents des jeunes et des femmes, responsables des classes d'âge en raison de leur rôle central dans la gestion locale et les conflits associés. Au total, 30 personnes ont été interrogées, dont 1 chef de village, 5 notables, 7 responsables de classes d'âge, 3 membres du bureau des femmes et 3 guides religieux, sur la base d'un échantillonnage par

choix raisonné. Le seuil de saturation a déterminé le nombre d'entretiens. La collecte des données s'est appuyée sur la revue documentaire, l'entretien et l'observation directe, à l'aide d'un guide d'entretien et d'une grille d'observation. Pour l'analyse des données, la méthode d'analyse thématique de contenu a été mobilisée, permettant d'attribuer un sens et une signification aux informations recueillies sur le terrain. L'étude présente les résultats à la suite des données analysées.

II- RÉSULTATS-DISCUSSION

Les résultats de cette étude s'articulent autour de trois axes principaux. Premièrement, une analyse approfondie est dédiée à la description des entités de gouvernance, mettant en lumière leur organisation interne et les rôles de chacun des acteurs au sein de la communauté villageoise. Deuxièmement, l'étude examine les pratiques criminogènes associées à la gouvernance de Lopou. En troisième lieu, l'étude met en lumière les manifestations criminogènes et conflits d'intérêts dans l'espace décisionnel. Enfin, cette recherche recommande des mécanismes modernes de régulation, afin d'assurer une gestion plus harmonieuse et équitable des affaires communautaires.

II-1- Entités décisionnelles dans la gouvernance locale

II-1-1- Èbébu : système de pouvoir intergénérationnel

Le peuple Odzukru du village de Lopou fonctionne selon un système de classes d'âge similaire à celui de leurs frères du Leboutou. Chaque classe regroupe les individus nés au cours d'un cycle de huit ans. L'étude réalisée à Lopou confirme l'existence des mêmes classes d'âge que celles du Leboutou, à savoir : M'bedie, M'borman, Nigbessi, Bodjl, Sète, N'djruman et Abroman (Akmel, 2006 ; Dayoro, 2007 ; Memel, 1980 ; Yedagne, 2015). À Lopou, chaque classe d'âge est subdivisée en quatre sous-catégories : Odjogba, Bago, Kata et Boma (Dayoro et Kacou, 2007). Ce système garantit à chaque membre une égalité de statut au sein de sa génération, tout en imposant la soumission aux aînés et le respect des normes et valeurs propres au peuple Odzukru. Le système des classes d'âge à Lopou structure l'organisation politique, économique, sociale et culturelle du village, en incarnant les normes et valeurs de l'ensemble de la communauté. La gestion traditionnelle du village est confiée, pour un mandat non renouvelable de huit ans, à une classe d'âge, selon un modèle de pouvoir gérontocratique cyclique, fondé sur les règles et principes de la société *Odzukru*. Actuellement, cette responsabilité revient à la classe d'âge Bodjl, appelée les Ebebu. Ceux-ci président les réunions, les ouvrent et les clôturent

solennellement. Ils se distinguent des classes d'âge inférieures par des attributs symboliques tels que le port du chapeau et du pagne sur l'épaule lors de leurs prises de parole, perpétuant ainsi les pratiques de leurs prédécesseurs. Pour assurer une gouvernance respectueuse des normes sociales, ils s'appuient également sur des organes consultatifs *Odzukru*

II-1-1- 2- Organes consultatifs des *Èbébu* à Lopou

Les organes consultatifs constituent les prédécesseurs des *Èbébu* dans le système sociopolitique. À Lopou, trois instances consultatives sont identifiées : les patriarches (76 à 84 ans), les *lakpikn* (84 à 92 ans) et les *milacn* (92 ans et plus), consultées selon un ordre ascendant. Ce système met en lumière la valorisation de toutes les classes d'âge dans la gouvernance villageoise. Le respect dû aux aînés y est un principe fondamental et inaliénable, perçu comme l'incarnation de la sagesse et de la maturité de l'homme *Odzukru* (Memel, 1980 ; Akmel, 2006 ; Dayoro, 2007). Toute désobéissance à un aîné au sein d'une assemblée peut entraîner des sanctions matérielles ou une exclusion des instances décisionnelles du village. Lors des prises de décision au sein de la communauté *Odzukru* de Lopou, les patriarches sont les derniers consultés par les *Ebebu* avant toute décision, puis interviennent les *Akpikn*, garants de la stabilité du village. En cas de difficulté majeure, les patriarches se réfèrent à ces derniers. Le groupe des *Milackn*, perçu comme modèle de vie, constitue l'ultime instance. Malgré leur pouvoir de gouvernance, les classes dirigeantes sont tenues de respecter et de consulter ces aînés afin de rester conformes aux normes et valeurs ancestrales. La classe d'âge *Bodjl*, actuellement au pouvoir à Lopou, suit rigoureusement cette organisation traditionnelle. Toutefois, elle se heurte à une limitation de son autorité par l'institutionnalisation moderne des chefferies dans les villages de Lopou.

II-1-2- Chefferie villageoise de Lopou

Les chefs traditionnels, garants des traditions ancestrales, incarnent les normes morales et socioculturelles au sein des sociétés africaines (Zongo, 2001). Avec la progression de la modernisation en Afrique, leur rôle s'élargit à la promotion du développement et à la consolidation de la paix dans le cadre d'un État de droit (Salifou, 2006). Dans le département de Dabou, ils sont organisés en association collective et intégrés à la Chambre des rois et des chefs traditionnels de la région des Grands Ponts.

Le chef du village de Lopou, le docteur D.D.R., ancien ministre des Sports sous la présidence du feu Henri Konan Bédié, jouit d'un grand charisme. À ce titre, il occupe actuellement la fonction de président régional de la Chambre des rois et des chefs traditionnels de la région des Grands

Ponts. Cette position stratégique le rapproche des sphères du pouvoir ivoirien et fait de lui une interlocution privilégiée de l'État dans cette région.

À Lopou, la chefferie dirigée par le docteur D.D.R. s'appuie sur une notabilité constituée des sous-chefs de quartier et des sages du village. Toutefois, l'ancrage des figures d'autorité s'est fragilisé en raison des tensions politiques internes. D'après les enquêtés, seuls les individus en accord avec l'hégémonie, l'idéologie et les principes de gestion du chef sont autorisés à collaborer avec lui. Parallèlement à la chefferie, d'autres structures telles que le comité de gestion, le bureau de la jeunesse et celui des femmes participent à l'administration du village. Ces entités représentent les prolongements du pouvoir exécutif traditionnel, en accomplissant les fonctions autrefois dévolues à la génération en exercice.

II-1-2-1-Nouvelles institutions de gestion du village

Dans le cadre de cette investigation, les institutions de gestion désignent l'instance des jeunes, celle des femmes ainsi que le comité de gestion. Ces trois structures, récemment mises en place, représentent de nouvelles forces administratives à la fois reconnues par l'administration ivoirienne et légitimées par la communauté locale *Odzukru*. Les entités de gestion ont pour mission d'accompagner la chefferie et les classes d'âge dans l'administration du village, en vue d'assurer le bien-être de la population. Plus spécifiquement, le comité de gestion, reconnu par le corps préfectoral, est chargé de la gestion financière du village. Il collabore étroitement avec le chef du village, qui lui confère le *quitus* nécessaire à son fonctionnement. À Lopou, ce comité assure la collecte des taxes villageoises et des redevances versées par des entreprises telles que la SAPH, Palmafrique et d'autres structures économiques implantées sur le territoire villageois. Par ailleurs, les instances des jeunes et des femmes, également impliquées dans la gestion locale, veillent respectivement au bien-être général de la population et à la défense des intérêts spécifiques de leurs groupes sociaux.

À Lopou, les différentes entités instituées collaborent avec la chefferie malgré elles, dans la mesure où toute initiative administrative requiert l'approbation préalable du chef du village. L'exercice des institutions modernes, notamment la chefferie, exerce une influence sur les classes d'âge, ce qui engendre des perturbations dans l'ordre économique, culturel et social du village.

II-3-Pratiques criminogènes : une traduction des tensions internes au sein des instances villageoises.

Diverses formes de tensions ont émergé dans le village de Lopou, résultant de plusieurs facteurs explicatifs.

II-3-1- Facteurs associés à la succession du chef de village

Les tensions observées à Lopou s'inscrivent dans une diversité de logiques liées à l'influence des nouvelles entités sur l'élaboration des normes culturelles et des valeurs propres à la société de Lopou (Latte, 1992 ; Akmel, 2006). Ces tensions se manifestent de manière particulièrement aiguë dans les processus de gestion et de succession à la chefferie du village.

II-3-1-1-Contraste entre la norme culturelle et la norme administrative

L'attribution du pouvoir au chef dans le village de Lopou, chez les Odzukru, s'inscrit dans un cadre à la fois culturel et administratif. Le processus de désignation débute auprès des garants des normes et valeurs sociétales et se conclut par une validation administrative. Toutefois, ce mécanisme engendre fréquemment des conflits, chaque acteur mobilisant des interprétations avantageuses des normes pour justifier ses positions. La tension naît de l'opposition entre les logiques coutumières et l'arrêté préfectoral de nomination, remettant en cause l'autorité des classes d'âge et autres structures traditionnelles. L'enquête de terrain révèle ainsi les limites de l'articulation entre normes ancestrales et exigences administratives, dans un contexte marqué par une forte résistance culturelle à l'autorité étatique.

II-3-1-2-Chefferie traditionnelle à l'épreuve de la conformité aux normes culturelles : que reste-il du principe générationnel à Lopou ?

En pays Odzukru, le pouvoir coutumier repose sur un système gérontocratique selon lequel chaque classe d'âge exerce successivement l'autorité administrative et politique du village pour une durée de huit ans. Ce mode de gouvernance générationnelle, reconnu par les autorités administratives, est appliqué notamment dans le village de Lopou. Toutefois, depuis 2012, les règles traditionnelles de succession ne sont plus respectées. Le chef actuel, issu de la génération M'borma, continue d'occuper le pouvoir malgré la fin du mandat de sa génération en décembre 2012. En vertu des principes coutumiers, il aurait dû être remplacé par un membre de la génération Nigbessi. Or, en 2025, ce changement n'a toujours pas eu lieu.

Un extrait d'entretien réalisé avec un habitant de Lopou (M. Essis, 2024), révèle une transgression manifeste des normes culturelles Odzukru en matière de succession à la chefferie. Selon la tradition, chaque nouvelle génération accédant au pouvoir doit désigner l'un de ses membres comme chef du village. Or, depuis la génération des M'borma jusqu'à aujourd'hui, c'est l'ancien ministre des Sports, le Docteur D.D.R., qui continue d'occuper la

chefferie, en dépit du fait qu'il ne soit plus issu de la génération en exercice. Cette situation, perçue comme un refus délibéré de se conformer aux règles coutumières, met en péril la cohésion sociale et remet en question le contrat social qui fonde le vivre-ensemble à Lopou.

Une analyse approfondie indique que le maintien du chef est légitimé par un arrêté préfectoral, lequel entre en contradiction avec les valeurs et normes culturelles locales, soulignant ainsi les tensions entre régulation administrative et régulation coutumière.

II-3-1-3-Obtention de l'arrêté de nomination préfectorale

L'arrêté préfectoral constitue un acte administratif officiel délivré au chef du village après sa désignation par les sages ou à la suite d'une consultation populaire conduite par le sous-préfet, visant à évaluer la moralité et le consensus autour du choix opéré. En Côte d'Ivoire, la désignation du chef est assurée par les garants des us et coutumes, conformément aux traditions locales. L'arrêté préfectoral vient ainsi entériner cette nomination, lui conférant une légitimité administrative. Il s'agit, en somme, d'une décision exécutoire émise par l'autorité préfectorale, permettant au chef désigné d'exercer ses fonctions administratives au sein du village.

« Selon un entretien réalisé avec M. Adma en 2024, le sous-préfet n'a pas pour rôle de désigner le chef d'un village. Ce sont les sages, garants des traditions, qui procèdent au choix du chef. Ce n'est qu'après cette désignation que le sous-préfet intervient, en organisant une consultation populaire visant à confirmer ou infirmer la décision prise par la communauté villageoise. »

Le chef du village de Lopou, le Docteur D.D.R., justifie son maintien à la tête du village en s'appuyant sur l'arrêté préfectoral de sa nomination. Selon lui, toute tentative de succession devrait être considérée comme une remise en cause des dispositions de cet acte administratif, qui fonde la légitimité de son autorité actuelle :

Lors de la consultation populaire tenue le 2 septembre 2023 sur la place publique, le chef du village de Lopou, Docteur D.D.R., a exprimé son incompréhension face à la volonté de procéder à sa succession. Il affirme que son poste n'est pas vacant, en témoigne l'arrêté préfectoral qu'il détient toujours, lequel n'a jamais été abrogé. Il rappelle que, selon lui, la chefferie est un mandat à vie, sauf en cas de faute grave ou de malversation. Il demande ainsi des explications sur les griefs qui pourraient lui être reprochés, invoquant son engagement et les actions menées en faveur du village.

Ce propos souligne qu'une fois le chef entériné par les autorités administratives, le chef acquiert un pouvoir incontesté, y compris sur les règles et principes traditionnels du village. L'arrêté préfectoral, perçu comme une décision irrévocabile, s'impose au détriment des normes culturelles et des valeurs ancestrales. Fort de cette légitimité étatique, le chef tend à se placer au-

dessus de la communauté, à prendre seul les décisions et à gouverner selon ses propres orientations. Ainsi, l'institutionnalisation de la chefferie dans un système traditionnel autrefois équilibré apparaît comme un obstacle au vivre-ensemble.

II-3-1-4- Destitution et légitimité du Chef

En pays *Odzukru*, l'exercice du pouvoir coutumier repose sur un système de classes d'âge, chacune assurant la gestion administrative et traditionnelle du village pour une durée de huit ans avant de céder la place à la classe cadette, conformément au cycle générationnel. Le chef du village doit donc appartenir à la classe d'âge au pouvoir. Conformément à cette logique de gouvernance alternée, le chef D.D.R. a adressé une lettre de démission. Toutefois, les sages du village ont sollicité son maintien jusqu'à la fin du mandat de la génération M'borman, à laquelle il appartient. À l'issue de cette période, le village a saisi Mme le sous-préfet pour la désignation de son successeur, M. N.M.C. S'en est suivie une crise marquée par la destitution du chef par la population, puis sa réinstallation par les autorités administratives. Après la consultation populaire et l'avis du conseil des classes d'âge, Mme le sous-préfet K.F. a entériné la désignation de N.M.C. Cependant, le chef D.D.R. s'est opposé fermement à cette décision et a organisé une conférence de presse pour contester la succession. Un collectif de soutien a défendu son maintien, arguant que son pouvoir n'était pas arrivé à son terme et qu'aucune faute, notamment de détournement, ne justifiait sa destitution, conformément aux dispositions de son arrêté de nomination.

II-3-1-5-Construction sociale des rumeurs dans le village

En période d'instabilité, les rumeurs circulent aisément et contribuent à alimenter les tensions. À Lopou, lors des conflits internes, de nombreuses informations non vérifiées se propagent dans le village. Les comportements et décisions des individus sont souvent interprétés à travers le prisme des émotions et des ressentis personnels. Certaines personnes diffusent ainsi de fausses informations concernant la chefferie et les responsables des classes d'âge, compromettant la stabilité communautaire. À cet égard, une rumeur selon laquelle le chef du village aurait vendu des hectares de parcelles appartenant à la communauté a provoqué une vive agitation, entraînant des revendications populaires exigeant sa destitution. D'après un entretien réalisé avec N. :

Des rumeurs ont circulé dans le village selon lesquelles le chef aurait vendu 1000 hectares de terres communautaires à la SAPH. Cette information, bien que non confirmée, a suscité une vive réaction de la part des populations, tant chez les jeunes que chez les adultes, qui ont exigé son retrait de la chefferie. Malgré les vérifications ayant infirmé ces allégations, le chef a été la cible de propos injurieux et de dénigrements publics.

Ces rumeurs ont engendré une mobilisation collective marquée par des manifestations, des tensions sociales accrues, ainsi que des épisodes d'arrestations et d'intimidations, traduisant un climat de méfiance et d'instabilité au sein de la communauté villageoise.

II-4-Manifestations criminogènes et conflits d'intérêts : une lecture des dysfonctionnements dans l'espace décisionnel.

Les manifestations se traduisent principalement par des contestations et des protestations de la part des populations, ce qui engendre une situation d'instabilité sociale, économique et politique au sein de la communauté.

II-4-1-Marche de contestation dans le village

Dans le village de Lopou, un soulèvement populaire a émergé en réaction aux contestations liées à la succession du chef et à la gestion jugée défaillante des affaires villageoises. Les espaces publics, tels que les rues et ruelles, sont devenus des lieux d'expression de la contestation, marqués par des chants de guerre en langue locale exprimant à la fois la protestation, le courage et la volonté de destitution du chef (Wohi, 2021). L'ensemble des composantes sociales (hommes, femmes, jeunes et adultes) prend part aux manifestations. L'autorité et la légitimité du chef sont ouvertement remises en cause, notamment par les jeunes qui le huent et l'invectivent, étendant ces propos offensants à son entourage. Les marches, les chants publics et les revendications en faveur du départ du chef illustrent une profonde détresse sociale, révélatrice d'un malaise autour de la gestion des biens communautaires. Malgré les démarches entreprises par les classes d'âge et d'autres membres influents auprès des autorités locales de Dabou pour obtenir la destitution du chef D.D.R., ces initiatives demeurent sans effet.

L'analyse des manifestations de contestation à Lopou révèle une profonde irritation des populations, résultant d'accusations d'injures, de mauvaise gestion des biens collectifs et du non-respect des normes ancestrales, notamment à la fin du mandat du chef. Ce contexte illustre la mise à l'épreuve du pouvoir traditionnel face aux dynamiques du modernisme, donnant lieu à une nouvelle ère caractérisée par des contestations récurrentes, des critiques ouvertes et des conflits exacerbés (Mel, 1994 ; Bah, 2020 ; Nanan et al., 2023).

II-4-2-Intimidation et arrestation des manifestants

À Lopou, le chef a été accusé par la population d'avoir procédé à la vente de 142 hectares de terres communautaires à la SAPH. Cette situation a engendré un climat de désordre généralisé, marqué par le discrédit et le mépris de l'autorité villageoise. Dans le contexte conflictuel de la succession à la chefferie, les intimidations sont devenues un élément récurrent. Afin de restaurer

le calme, de rétablir l'ordre ou de réprimer les protestations, la notabilité locale a sollicité l'intervention des forces de l'ordre, notamment la police, pour procéder à l'arrestation des manifestants. Les leaders des mouvements de protestation ont été interpellés et arrêtés par la police, accusés d'être des fauteurs de troubles à l'ordre public. Toutes les personnes ayant remis en cause l'autorité du chef ont été sévèrement sanctionnées par les forces de l'ordre de la ville de Dabou. Ces arrestations, perçues comme des formes d'intimidation, constituent un mécanisme de dissuasion visant à empêcher toute contestation collective des décisions émanant des autorités administratives (Nanan et al., 2023 ; Ouattara, 2014). Ce climat de répression permet ainsi au chef d'exercer son autorité sans opposition apparente. Les données de terrain révèlent une population marquée par la méfiance et la peur, s'exprimant peu sur cette crise afin d'éviter d'éventuelles représailles. Cette atmosphère de crainte généralisée entrave la liberté d'expression et freine toute dynamique de revendication au sein de la société villageoise.

Extrait d'un entretien réalisé avec M.G. le 15 septembre 2024, ce témoignage met en lumière un climat de peur et d'autocensure généralisée au sein du village de Lopou. Selon l'enquêté

Toute tentative de critique ou de prise de parole publique à l'encontre du chef entraîne des représailles, souvent sous forme d'arrestations nocturnes orchestrées par l'intervention des forces de l'ordre à la demande du chef. Les cadres du village, tout comme les membres des classes d'âge, demeurent silencieux par crainte de répression. La politisation des rapports sociaux, instrumentalisée par le chef à travers les affiliations partisanes, contribue à diviser la communauté : ceux appartenant à sa formation politique n'hésitent pas à dénoncer les voix dissidentes, exposant ainsi ces dernières à des sanctions policières. Ce contexte illustre une rupture du lien social et une instrumentalisation du pouvoir coutumier à des fins de contrôle autoritaire.

II-4-3-Arrestation à partir des conflits inter-village

Le village de Lopou est confronté à un litige foncier opposant ses habitants à ceux des villages de Youhouil et Yassap, conflit au cours duquel de violents affrontements ont eu lieu entre les jeunes des différentes localités. D'après les personnes enquêtées, le chef du village de Lopou n'a entrepris aucune démarche en faveur de la paix ou de la défense de sa communauté. Au contraire, les jeunes de Lopou ont été l'objet d'arrestations répétées. Les données recueillies révèlent une implication active du chef dans ces arrestations, ciblant principalement les jeunes qui ne partagent pas ses positions ou qui refusent de le soutenir dans les tensions internes au village. Cette situation met en lumière un usage sélectif du pouvoir local, renforçant les divisions et alimentant le sentiment d'injustice au sein de la jeunesse.

Extrait d'un entretien réalisé avec A., le 15 septembre 2024, ce témoignage met en évidence une instrumentalisation des conflits inter-villageois par le chef de Lopou à des fins de répression interne. L'enquêté souligne que : « *Le chef, au lieu de défendre les intérêts de sa communauté face aux villages voisins, profite de ces tensions pour faire incarcérer les jeunes qui s'opposent à lui. Ce climat de méfiance généralisée est renforcé par la fréquence des arrestations arbitraires, rendant toute contestation risquée. Bien que certains jeunes récemment emprisonnés aient été libérés, la peur d'une répression persistante continue de peser sur la population locale.* »

Ce verbatim met en lumière une forme de vengeance exercée par le chef à l'encontre des jeunes opposants, sous couvert de maintien de l'ordre. La stratégie d'arrestation systématique est perçue par les populations comme une manifestation de mauvaise gouvernance, révélant l'incapacité du chef à assurer sa mission de protection et de sécurité des administrés. Cette posture répressive, loin de renforcer l'autorité légitime, alimente le sentiment d'injustice et affaiblit davantage la cohésion sociale au sein de la communauté.

II-5- Mécanismes d'adaptation sociopolitique pour une gouvernance locale de l'eb à Lopou

Les mécanismes reposent avant tout sur l'adaptabilité de l'arrêté de nomination aux normes sociopolitiques propres aux groupes ethniques, notamment celles en vigueur dans le village de Lopou.

II-5-1- Adaptabilité de l'arrêté de nomination préfectorale à la culture Odzukru

La désignation ou la succession d'un chef de village s'inscrit dans les normes culturelles propres aux peuples ivoiriens (Goeh-Ahue Adovi, 1999 ; Nanan et al., 2023). Toutefois, l'application de ces dispositions coutumières se trouve modulée par l'intervention des mesures étatiques, en particulier à travers l'arrêté de nomination pris par l'autorité préfectorale. Bien que l'arrêté préfectoral entérine le choix des communautés locales, notamment chez les Odzukru, il constitue également un frein à la gouvernance villageoise (Akmel, 1994). La coexistence entre les normes étatiques et les pratiques traditionnelles soulève des enjeux liés au pouvoir du chef, à la durée de son mandat et à la gestion des biens collectifs, entraînant notamment une marginalisation des classes d'âge. Dans cette perspective, une révision de l'arrêté conférant un pouvoir à vie au chef apparaît nécessaire. Chez le peuple Odzukru, la gouvernance villageoise repose sur un modèle gérontocratique fondé sur l'alternance générationnelle, avec des mandats de huit ans non renouvelables. Dans cette logique, les habitants de Lopou préconisent que le chef du village soit issu de la génération en exercice afin de garantir une transition harmonieuse

et une gouvernance efficace en fin de cycle. Ainsi, l'arrêté de nomination préfectorale devrait s'articuler de manière complémentaire aux normes traditionnelles de gestion par génération. Les données recueillies révèlent toutefois une ingérence significative des autorités administratives dans la résolution des conflits locaux à Lopou

II-5-2- Enjeux de transparence et d'inclusion dans la gestion des ressources villageoises à Lopou

Le département de Dabou demeure en proie à des tensions liées à la gestion des ressources villageoises (Mel, 2009). À Lopou en particulier, ces tensions s'accompagnent d'un affaiblissement des normes culturelles et des mécanismes traditionnels de gouvernance propres au peuple Odzukru. Les classes d'âge, piliers de l'organisation sociale locale, sont marginalisées dans les processus décisionnels, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources et la répartition des redevances dues au village. Les recettes issues des taxes du marché et des contributions des structures industrielles sont perçues par le comité de gestion, mais demeurent administrées et contrôlées par le chef du village, sans consultation des classes d'âge. Cette opacité, marquée par l'absence de reddition de comptes, suscite des revendications en faveur d'une gestion plus transparente et participative des biens communautaires.

Extrait d'entretien réalisé avec E., le 15 septembre 2024 :

Le chef prend seul les décisions, sans consulter les autres acteurs du village. La gestion des ressources n'est ni participative ni transparente. Dans sa gouvernance, il implique très peu les classes d'âge dans les processus décisionnels. Bien que le comité de gestion existe, ce sont le chef et ses notables qui prennent les décisions en leur lieu et place. Aucun bilan n'est présenté à la communauté, ce qui reflète un manque flagrant de transparence dans la gestion des affaires villageoises.

L'exclusion des sages du village et l'absence de bilans de gestion apparaissent comme les principales sources des accusations de mauvaise gouvernance. Une gestion transparente et efficace exige l'implication conjointe des autorités traditionnelles et modernes dans les processus décisionnels, ainsi que la production régulière de rapports de gestion. Par ailleurs, la période de conflit est marquée par la circulation d'informations non vérifiées, ce qui alimente les malentendus et attise les discours de haine.

II-5-3-Transmission de vraies informations

Durant la période de conflit, les rumeurs sont devenues des instruments de disqualification utilisés par les protagonistes pour nuire à leurs adversaires. Les opposants diffusaient des

discours accusant le chef de détournement de fonds, tandis que les proches de ce dernier mettaient en avant l'hypothèse d'une manipulation des jeunes par certains cadres du village ou par des classes d'âge en désaccord avec la notabilité. L'analyse des données recueillies révèle que les mouvements de contestation et les tensions sociales étaient largement alimentés par des rumeurs non vérifiées.

Selon une enquête de terrain, il ressort qu'à un moment donné, des rumeurs circulaient au village selon lesquelles le chef aurait vendu 142 hectares de terres à la SAPH. Toutefois, après vérification, ces allégations se sont avérées infondées. Par ailleurs, certaines personnes venaient rapporter au chef que des jeunes lui étaient opposés, car ils auraient été influencés par divers individus. Il a également été observé que les jeunes rejettent fermement toute accusation de détournement portée contre le chef ou toute autre personnalité influente du village. Les données issues de l'enquête révèlent que les rumeurs jouent un rôle déterminant dans la déstabilisation du vivre-ensemble au sein de la communauté villageoise. Véritables vecteurs de tensions sociales, elles alimentent les protestations et fragilisent la cohésion en ternissant l'image des autorités, souvent sans preuve tangible. Dans ce contexte, la promotion d'une gouvernance apaisée et durable exige que la gestion des biens communautaires s'appuie sur des informations rigoureusement vérifiées, garantes de transparence et de confiance collective.

Conclusion

L'analyse des dynamiques socio-culturelles dans la gouvernance traditionnelle à Lopou met en lumière un système décisionnel complexe, traversé par des rapports de pouvoir, des logiques d'influence et des intérêts divergents. Les instances villageoises, loin de constituer un espace neutre de régulation sociale, apparaissent comme des lieux de cristallisation de tensions internes qui, dans certains cas, engendrent des pratiques à forte potentialité criminogène. Ces pratiques, souvent invisibilisées par la légitimité traditionnelle dont se réclament les acteurs locaux, traduisent néanmoins des dysfonctionnements profonds au sein de l'espace décisionnel, où s'entremêlent conflits d'intérêts, luttes d'ascendance et stratégies d'exclusion. Les manifestations criminogènes observées, qu'elles prennent la forme de clientélisme, de spoliation foncière ou de marginalisation des voix dissidentes, interrogent les capacités de résilience et d'adaptation du modèle traditionnel face aux mutations sociopolitiques contemporaines. Toutefois, des mécanismes endogènes d'ajustement bien que fragmentaires témoignent d'une volonté locale de recomposition des normes de gouvernance, ouvrant ainsi la voie à une hybridation des cadres institutionnels. Dans cette perspective, il apparaît essentiel de

poursuivre la recherche en interrogeant, de manière comparative, les formes de gouvernance traditionnelle dans d'autres localités similaires, afin de mieux cerner les conditions d'émergence ou d'atténuation des dynamiques criminogènes. Une telle orientation permettrait non seulement de contribuer à une lecture plus fine des logiques locales de pouvoir, mais aussi de nourrir les réflexions sur les politiques publiques de prévention de la criminalité en milieu rural.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AKMEL Meless Siméon, 2005, *Impact socio-sanitaire de l'exploitation du manioc (Manihot esculenta Crantz) sur les populations paysannes en pays Odjukru dans la région de Dabou*, Thèse de sociologie (3^e cycle), Université de Bouaké.

AMON D'ABY François, 1988, *Le problème des chefferies traditionnelles en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Nouvelles Éditions Africaines.

BAH Mahier Jules Michel, 2020, « La chefferie traditionnelle à l'épreuve des mutations et compétitions politiques en Côte d'Ivoire : cas de Keibli dans la sous-préfecture de Bolequin en pays We », *The Journal of International Social Research*, 13 (72), p. 1165-1173.

CALVEZ Marcel, 2006, « L'analyse culturelle de Mary Douglas : une contribution à la sociologie des institutions », *Sociologie*, rubrique « Théories et recherches » [En ligne], mis en ligne le 22 octobre 2006, consulté le 15 septembre 2023.

DAYORO Armand Kevin et KACOU Fato Patrice, 2007, « Logique socio-anthropologique et champ de pouvoir des personnes âgées dans une société à classes d'âge : les Lodjoukrou de Yasap au sud de la Côte d'Ivoire », Journées d'Études « L'âge et le pouvoir en question. Intégration et exclusion des personnes âgées dans les décisions publiques et privées », 10-11 septembre, Université Paris Descartes.

DAYORO Armand Kevin et KACOU Fato Patrice, 2010, « Enjeux de la survivance de l'eb-ebé en pays Lodjukru (sud-est de la Côte d'Ivoire) », *Kasa Bya Kasa. Revue ivoirienne d'anthropologie et de sociologie*, 18, p. 20-40.

DOUGLAS Mary, 1999, *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte-MAUSS.

DUMEZ Hervé, 2011, « Qu'est-ce que la recherche qualitative ? », *Le Libellio d'Aegis*, 7 (4), p. 47-58.

DUGAST Stéphan, 1995, « Lignages, classes d'âge, village. À propos de quelques sociétés lagunaires de Côte d'Ivoire », *L'Homme*, 35 (134), dossier « Âges et générations : ordres et désordres », p. 111-157.

DUPIRE Marguerite et BOUTILLER Jean-Louis, 1985, *Le pays adioukrou et ses palmeraies (basse Côte d'Ivoire) : étude socio-économique*, s. l., s. n.

FENNETEAU Hervé, 2007, *Enquête et questionnaire*, Paris, Dunod.

GOEH-AKUE Adovi, 1999, « Relations entre autorités traditionnelles et pouvoir public moderne au Togo : repères, atouts et limites au développement local », *Revue du CAMES, Série B*, 1, p. 46-51.

AKELENGWA B. et MAINDO A., 2016, *La gestion locale de la redevance coutumière relative à l'exploitation forestière. L'autorité coutumière face à l'exigence populaire de la redevabilité en Province Orientale*, Kisangani/Wageningen, Tropenbos International RD Congo.

LACOMBE Bernard, 1995, *Pratique du terrain : méthodologie et technique d'enquête*, Thèse de doctorat (nouveau régime), Université de Paris I, Presses universitaires du Septentrion.

LATTE EGUÉ Jean Michel, 1992, *Les échanges commerciaux en pays Odzukru, 1830-1898*, Thèse de 3^e cycle, Université de Cocody, Abidjan.

LOUBET DEL BAYLE Jean-Louis, 2000, *Initiation aux méthodes des sciences sociales*, Paris/Montréal, L'Harmattan.

MEL MELEDJE Raymond, 1994, « *Emokr* », *système de gestion des conflits chez les Odzukru*, Thèse unique, EHESS, Paris.

MEL MELEDJE Raymond, 2009, « Anthropologie des enjeux de la violence chez les lagunaires de Côte d'Ivoire », *Africa Sociological Review / Revue africaine de sociologie*, 13 (1), p. 78-103.

MEL MELEDJE Raymond, 2015, « L'interculturalité dans les communautés lagunaires Ahizi (Côte d'Ivoire) : une problématique du vivre-ensemble », *International Journal of Multidisciplinary Research and Development*, 2 (10), p. 330-337.

MEMEL-FOTÊ Harris, 1969, *L'esclavage dans les sociétés lignagères de la forêt ivoirienne (XVII^e-XX^e)*, Abidjan/Paris, Les Éditions du CERAP – IRD.

MEMEL-FOTÊ Harris, 1980, *Le système politique de Lodjoukrou : une société lignagère à classes d'âge de Côte d'Ivoire*, Paris/Abidjan/Dakar/Lomé, Présence Africaine et Nouvelles Éditions Africaines.

NANAN DOH N'Guessan Gérard et N'DRIN OWO Jean Arnaud, 2023, « Analyse socio-anthropologique des déterminants des conflits liés à la succession des classes d'âge chez les “Tchaman” à Abidjan (Côte d'Ivoire) », *European Scientific Journal*, 19 (11), p. 163-195.

OUATTARA Katiénéffooua Adama, 2014, « La chefferie africaine : tradition, modernité et survie », *Revue ivoirienne d'histoire*, 23, p. 86-99.

OUATTARA Rokia, 2020, « Regard du travailleur social sur la persistance des conflits de chefferie dans les villages Atchan : une illustration à partir du village d'Anonkoua-Kouté », *East African Scholars Journal of Education, Humanities and Literature*, p. 291-310.

PERETZ Henri, 1998, *Les méthodes en sociologie : l'observation*, Paris, La Découverte.

PERROT Claude-Hélène, 2009, « Les autorités traditionnelles et l'État moderne en Afrique subsaharienne au début du XXI^e siècle », *Cadernos de Estudos Africanos* [En ligne], mis en ligne le 22 juillet 2012, consulté le 1^{er} mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cea/179> ; DOI : 10.4000/cea.179.

REYNAUD Jean-Daniel, 1973, « Conflit et régulation sociale. Esquisse d'une théorie de la régulation conjointe », *Revue française de sociologie*, p. 2-20.

REYNAUD Jean-Daniel, 1987, *Les règles du jeu : l'action collective et la régulation sociale*, Note de lecture des étudiants MIP du CNAM.

SALIFOU Bertrand, 2006, *Les chefs traditionnels et leur participation au pouvoir politique en Afrique : les cas du Burkina Faso et du Niger*, Thèse de doctorat en science politique, Université de Reims.

SARDAN DE Olivier Jean-Pierre, s.d., *L'enquête socio-anthropologique de terrain : synthèse méthodologique et recommandations à usage des étudiants*, Niamey, LASDEL.

SARDAN DE Olivier Jean-Pierre, 1995, « La politique du terrain », *Enquête*, 1 [En ligne], mis en ligne le 10 juillet 2013, consulté le 30 septembre 2018. URL : <http://enquete.revues.org/263> ; DOI : 10.4000/enquete.263.

SOHUILY [Prénom à préciser], 2004, *La survivance des autorités traditionnelles dans la République : l'exemple des rois et des chefs*, *Actualité Juridique*, 42, p. 24-39.

WOHI Innocent Flan, KAPHALO Ségorbah Silwé et KONÉ Joseph, 2021, « Chefferie traditionnelle en Côte d'Ivoire : quel bilan après l'institutionnalisation ? », *Afrobarometer, Document de politique 75*, p. 1-16.

YEDAGNE DE André Nestor, 2016, *Représentations sociales et pratiques de l'hévéaculture en pays Odzukru. Région de Dabou-Côte d'Ivoire*, Thèse de doctorat en sociologie économique du développement, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire.